mes-nous propriétaires de forges, nous désirons qu'il n'y ait sur le marché d'autre fer que celui que nous y apportons, quel que soit le besoin que le public en ait... » (384.)

Poursuivant cette énumération, Bastiat montre que si les vœux de chaque producteur étaient réalisés, le monde rétrograderait rapidement vers la barbarie; la voile proscrirait la vapeur; la rame proscrirait la voile; la laine exclurait le coton; le coton exclurait la soie, et ainsi de suite jusqu'à la disette de toutes choses, tandis que l'intérêt du consommateur se trouve en parfaite harmonie avec l'intérêt général, ce que réclame le bien-être de l'humanité. Que désire, en effet, le consommateur? Des saisons propices, des inventions fécondes qui réduisent le travail, le temps et la dépense. Il veut la diminution des taxes, la paix des peuples, la liberté des transactions internationales. — Ici une objection est faite. On dit : Mais si de pareils vœux étaient exaucés, l'œuvre du producteur se restreindrait de plus en plus et finirait par s'arrêter faute d'aliment. A quoi on peut répondre que dans cette supposition extrême tous les besoins et tous les désirs imaginables seraient complètement satisfaits; et dans cette hypothèse, la production laborieuse ne serait certes pas regrettable. — Bastiat conclut avec raison que consulter exclusivement l'intérêt immédiat de la production, c'est consulter un intérêt anti-social; que prendre exclusivement pour base l'intérêt immédiat de la consommation, ce serait prendre pour base l'*intérêt général*.

828. Comme ces raisonnements vont droit au cœur du système prohibitif (chap. XXVI), les partisans de celui-ci font tous leurs efforts pour critiquer l'analyse des intérêts divers du producteur et du consommateur. Ils affirment que le producteur et le consommateur ne faisant qu'un, il est abusif de classer les hommes en producteurs et en consommateurs. — Assurément, les économistes n'ont pas la prétention d'établir en principe cette absurdité, que le genre humain est partagé en deux classes distinctes, l'une ne s'occupant que de produire, l'autre que de consommer. Mais il ne s'agit pas de diviser le genre humain, il s'agit de l'étudier sous deux aspects très différents. Toutes les sciences procèdent par des classifications analogues, et il est évident que, relativement à tout produit, à tout service, celui qui crée le produit, qui rend le service, est tout à fait distinct de celui qui se procure le produit ou le service pour les utiliser.

Pour montrer l'utilité ou la légitimité de cette distinction, Bastiat, dans ses *Harmonies économiques* (chap. XI, 2e éd.), montre le producteur et le consommateur en présence dans toutes leurs transactions : d'un côté, le producteur produisant l'offre et, de l'autre, le consommateur effectuant la demande. Or, offre et demande ne sont pas la même chose évidemment!

829. Bastiat donne ensuite du phénomène des progrès de la production une analyse ingénieuse qui montre que le consommateur, ou le public, est, relativement à la perte ou au bénéfice qui affecte d'abord telle ou telle classe de producteurs, ce que la terre est à l'électricité, le grand réservoir commun. Tout en sort et, après quelques détours

plus ou moins longs, après avoir engendré des phénomènes plus ou moins variés, tout y rentre. Les résultats économiques ne font que glisser, pour ainsi dire, sur le producteur pour aboutir au consommateur, de sorte que toutes les grandes questions doivent être étudiées au point de vue du consommateur, si l'on veut en saisir les conséquences générales et permanentes.

830. Enfin, Bastiat tire encore de cette subordination du rôle du producteur, qu'il déduit du principe d'*utilité*, de la considération de *moralité*. — C'est, en effet, au demandeur des produits, au consommateur, qu'incombe la *responsabilité* de l'usage et non au producteur, qui subit l'impulsion; car le producteur n'a pas à se préoccuper de la question de savoir si l'on fera un bon ou un mauvais usage de son vin, de son fer, de son opium. Bastiat fait observer que la religion a parfaitement compris ce côté de la question, quand elle a adressé au grand consommateur, au riche, de sévères avertissements sur son immense responsabilité.

CHAP. XXXV. — LES CONSOMMATIONS PRIVÉES

I. Consommation industrielle ou reproductive, ou de l'emploi des capitaux. — II. Consommation non reproductive. — Principes qui doivent présider au choix des consommations privées. — Consommation à crédit. — III. Conservation et dissipation des capitaux : Prodigalité, — Avarice, — Économie. — IV. Luxe. — V. Consommation des absents; — l'Absentéisme. — VI. Consommation absolument improductive et nuisible des Voleurs; — des Pauvres secourus; — des Oisifs.

§ 1. De la Consommation industrielle ou reproductive, ou de l'emploi des Capitaux.

831. La consommation reproductive n'est autre que l'emploi des capitaux[1] dans la PRODUCTION, dont il a été question dans la première partie de ce Traité.

L'emploi des capitaux est une des opérations les plus importantes pour la société. Leur utilisation constitue l'une des parties les plus délicates de la fonction d'entrepreneur d'industrie, de chef ou gérant d'exploitation petite ou grande, à un titre quelconque. Le rôle du capital est de fournir les *avances* nécessaires à la production, dans les résultats de laquelle il se retrouve sous forme d'autres utilités et d'autres valeurs. — Toutes les questions de consommation de capital sont donc à cet égard des questions

[1] Fait avec discernement. Voy. l'observation de Mac-Culloch (817).

de production ; et c'est en analysant la nature de la production et la fonction du capital qu'elles se présentent plus naturellement. Nous n'en avons donc rien à dire ici, et nous renvoyons au chapitre II, § 6, traitant de la Production, et au chapitre IV, §§ 2 et 3, traitant de la classification et du rôle du Capital.

§ 2. Consommation non reproductive. — Principes qui doivent présider au choix des Consommations privées. — Consommation à crédit.

832. Mais, en dehors du phénomène industriel, il y a à considérer l'ensemble des consommations particulièrement non reproductives, des **Consommations privées** proprement dites.

Ici se présente d'abord la question de déterminer celles de ces consommations qui sont plus judicieuses et plus désirables.

La question ne serait pas difficile s'il s'agissait de prononcer entre les productives et les non productives[1] ; ce sont évidemment les premières qui sont préférables pour l'augmentation de la richesse d'un pays, puisqu'elles font naître des produits ultérieurs, tandis que l'attribut caractéristique des autres consommations est de ne procurer de jouissance à aucun autre individu qu'au consommateur même et de disparaître sans laisser de valeur correspondante.

833. Transportons maintenant la difficulté sur les consommations privées en dehors de la sphère industrielle.

J.-B. Say met au rang des plus *judicieuses* et des plus désirables les consommations qui satisfont à des *besoins réels*, celles qui sont *lentes* plutôt que rapides. Les consommations lentes avaient déjà été recommandées par Adam Smith. Elles le sont par la plupart des autres économistes ; on en jouit plus longtemps, on peut revendre les objets qui les procurent ; les excès en sont moins dangereux et les réductions plus faciles pour l'amour-propre des familles. — Par besoins réels, J.-B. Say n'entend pas seulement ceux de première nécessité, mais encore ceux que fait naître la civilisation, ce qui comprend bien des choses.

Senior fait remarquer que certains objets ne sont susceptibles que d'une consommation improductive : par exemple, les dentelles, les broderies, les joyaux et les autres parures qui couvrent

Sauf cependant la difficulté exposée ci-dessus par Mac-Culloch.

la personne, mais ne la garantissent pas contre la rigueur des saisons. Il place dans la même catégorie le tabac et les autres stimulants, dont le moindre mal, dit-il, est souvent de ne pas être nuisibles. Senior fait aussi observer que la distinction, par rapport au consommateur, est encore plus difficile à préciser que par rapport aux consommations ; tous les hommes étant à la fois consommateurs plus ou moins productifs et improductifs, chaque individu peut être placé dans une classe ou dans l'autre, suivant que la plus grande partie de ses dépenses appartient à une nature de consommation ou à l'autre. Au reste, ajoute-t-il, toute dépense personnelle qui outre-passe le strict nécessaire n'est pas absolument improductive ; il y a, par exemple, des occupations sociales qui ne peuvent être remplies qu'avec une certaine représentation qui attire le respect général[1].

834. Florez Estrada[2], après avoir recommandé avec J.-B. Say les consommations qui servent à satisfaire des besoins réels, et les consommations lentes ou celles en richesses durables, ajoute les consommations qui se font *en commun,* dans lesquelles on évite des frais généraux et avec lesquelles on peut se procurer relativement le plus de jouissances possible.

Mais l'importance des économies qu'il est possible de faire par des consommations en commun est assez restreinte. D'abord, cet avantage n'est réalisable que pour un nombre limité de personnes. Ensuite, il est racheté par la nécessité de la gêne, de la discipline et d'une conformité de mœurs souvent assez pénible. Enfin, l'économie n'est réalisable qu'à la condition d'une gestion bien entendue et rigoureusement surveillée, condition plus difficile à remplir quand il s'agit des intérêts d'une communauté[3].

835. Bien que les indications qui précèdent ne manquent pas de valeur, cependant elles démontrent qu'il n'a pas été donné

[1] Il pourrait être parlé ici de la distinction faite par Adam Smith entre les travailleurs productifs et les travailleurs improductifs, qui touche à celle des consommateurs ; mais il en a été plus naturellement question au chap. II.

[2] *Cours éclectique*, 3e vol., p. 165, de la traduction française, par Galibert.

[3] En France, l'entretien des soldats (nourriture, chauffage, habillement, literie, etc.) coûte, d'après le calcul fait sur le budget de 1849, 424 francs par homme ; l'entretien des indigents dans les hospices revenait à la même époque à 656 francs, sans compter l'entretien des capitaux engagés dans les hospices. Or, la plus forte évaluation du revenu national ne donnait que 300 à 350 francs de revenu moyen par individu.

aux économistes que nous venons de citer de formuler des règles précises pour la fixation de la dépense individuelle.

Nous serait-il possible de préciser un peu plus ce qu'il y a à dire sur une des questions les plus importantes de la pratique de la vie de famille, — sur un des points de départ de l'aisance ou de la misère ?

Le seul juge de la convenance d'une consommation est le consommateur libre d'user et d'abuser de son avoir, mais sans cesse retenu par la responsabilité de son existence et de son avenir, tenant en éveil sa prudence personnelle, sa prévoyance, et s'inspirant de son *bon sens*. C'est le bon sens qui guide chacun pour décider si tel besoin est réel ou factice, s'il doit être ou non satisfait. Franklin a bien dit, par la bouche du *Bonhomme Richard :* « Ceux qui achètent le superflu finissent par vendre le nécessaire » ; mais, pour distinguer ce qui est superflu de ce qui est nécessaire, dans la condition de fortune et dans la position sociale où l'on se trouve, il n'est d'autre moyen que ce bon sens qu'on puise dans une bonne éducation morale et dans une saine instruction, éclairant l'homme, formant sa raison, et l'aidant à résister aux préjugés et aux entraînements du milieu dans lequel il se trouve.

Mais jusqu'où vont les Besoins réels ? Où commence le Superflu[1] ? Quelles consommations peuvent avouer le Bon Sens et la Raison, soit au point de vue économique, soit au point vue moral ?

Relativement à la consommation, deux forces agissent sur l'homme : l'une, l'énergie du Besoin ou l'attrait du Plaisir, qui le poussent à consommer et pour cela à travailler ; c'est la force impulsive du progrès et de la civilisation, sans laquelle il resterait à l'état barbare ; — l'autre, c'est le Bon Sens ou la Raison, qui refrène ses passions et modère ses désirs ; c'est-à-dire qu'il y a en lui la bête et l'esprit, la bête avec ses appétences impulsives, l'esprit avec sa puissance modératrice, à qui l'éducation, l'amour de la famille et l'expérience inspirent la raison, le bon sens et la prévoyance.

Or, le Bon Sens et la Raison ont trois points d'appui fixes, si nous pouvons parler ainsi :

Premièrement, les prescriptions de l'*Hygiène* pour tout ce qui tient aux consommations qui peuvent altérer l'intelligence ou la santé du corps ;

[1] « Le superflu, chose si nécessaire ». (Voltaire.)

Secondement, le montant du *Revenu,* sur lequel il est nécessaire de ne se faire aucune illusion, et qu'il ne faut dépasser temporairement que dans le cas d'un besoin absolu ;

Troisièmement, la nécessité d'une *Épargne* proportionnelle au revenu, en vue de l'avenir personnel ou de celui de la famille.

836. Deux observations importantes trouvent encore leur place ici : l'une, relative aux consommations à crédit, et l'autre, relative aux grosses provisions.

Les *consommations à crédit* sont une manière de subvenir à l'entretien de l'individu ou de la famille qui ne peut être légitimée que par l'indispensable nécessité. Celui qui consomme sans revenu ruine la société et se ruine lui-même. Les achats à crédit produisent une plus grande dépense, la cherté des produits, l'exploitation de l'acheteur par le vendeur, et plus tard l'insolvabilité, le découragement, l'immoralité et la dissipation du consommateur. Ceux qui sont réduits à la triste extrémité d'emprunter pour vivre ne doivent cesser de se prémunir contre les sophismes qu'inspire une pareille situation et les dangers qu'elle entraîne (574 *h*).

837. Nous avons déjà eu l'occasion de faire ressortir les dangers des *gros approvisionnements,* à propos des services de l'industrie commerciale (327). Répétons avec J.-B. Say[1] que, partout où l'on peut facilement se procurer en tout temps les choses dont on a besoin, il ne convient pas de faire de grosses provisions.

C'est là une manie de province, née à des époques où le commerce était imparfait, et que perpétuent la vanité et un faux calcul. Les meilleures provisions, les plus complètes, celles qui coûtent le moins à garder et que l'on court le moins de risque de perdre, se trouvent chez le marchand. — La règle n'est pourtant pas absolue, et il est des cas où l'achat en gros peut être avantageux, surtout s'il est fait en temps convenable. C'est là une question d'appréciation et de calcul.

838. Le Bon Sens et la Raison, guidés par ces données fondamentales, indiquant aux familles des proportions variables pour les satisfactions qu'elles peuvent se donner et pour les privations physiques et morales qu'elles doivent s'imposer ; — tout ce qui tend à fortifier le bon sens et la raison des populations a donc, à ce point de vue, une grande importance économique et sociale.

[1] *Cours complet*, VIIe partie, chap. IX.

Or, parmi les moyens d'arriver à ce but, un des plus efficaces est assurément l'étude de l'économie politique, dont les observations s'harmonisent avec les sages conseils de l'économie domestique bien entendue, qui dirige d'autant mieux l'emploi des richesses particulières qu'elle est plus éclairée sur la nature des choses par l'économie politique, considérant à la fois la société et l'individu.

839. On peut se demander, en s'en tenant au point de vue économique, lequel vaut mieux, pour l'individu et pour la société, de *consommer le plus possible* (dans les limites que nous venons d'indiquer), *ou le moins possible*.

Pour l'individu, il n'y a nul doute que c'est avec la moindre consommation possible qu'il arrivera à former un capital, à augmenter son avoir et son bien-être.

Pour la société, en considérant les choses d'une manière abstraite, toute consommation non reproductive est nuisible, — car c'est une perte de force acquise.

Mais, d'un autre côté, l'avantage individuel et social de l'économie, de l'abstinence, de la privation, cesse, si le travailleur nuit à sa santé, à son intelligence.

Et c'est ainsi qu'il est désirable (au *point de vue économique* et même en dehors de la raison d'humanité) de voir les classes les plus nombreuses et les plus pauvres se nourrir confortablement, se tenir décemment et se donner les satisfactions intellectuelles et morales à leur portée. Le travail est plus productif, leur satisfaction et leur moralité plus grandes. De leur aisance résultent la richesse et la tranquillité sociales. Mais il est important que les consommations de ces classes soient le résultat d'une élévation de salaires régulière et permanente, car, sans cela, l'expérience démontre que les salaires exceptionnels provoquent souvent l'intempérance et la paresse (758, 759).

840. Le *point de vue moral* s'accorde avec le point de vue économique.

L'amélioration morale de l'individu, de la famille, de la société, résulte d'une satisfaction raisonnable des besoins physiques, intellectuels et moraux, qu'il est dans la nature humaine de chercher à accroître sans cesse. Elle résulte également de la lutte que l'homme prudent engage avec ses passions et ses désirs.

L'effet contraire est produit par une consommation nuisant à la santé, dépassant les ressources et ne faisant pas entrer en ligne

de compte la prévoyance pour l'avenir. Donc, une semblable consommation est immorale.

Il en est de même des consommations qui portent atteinte à la dignité d'autrui, qui rémunèrent des services dégradants.

Exemples : toute absorption de nourriture ou de boisson, etc., nuisible à la santé ou à la raison, est immorale. — De deux femmes qui achètent une parure, celle qui a les moyens de l'acheter fait un acte licite, l'autre fait un acte immoral en soi et dans ses conséquences. — Celui qui salarie des domestiques oisifs fait un acte immoral. — Tous ceux qui dépensent avant d'avoir gagné, à moins qu'il ne s'agisse du plus strict nécessaire, font un acte immoral.

841. La *raison politique* s'accorde avec la raison économique et la raison morale. Car toute consommation anti-économique ou immorale amène la ruine et suscite l'intrigue et l'agitation ; — d'où résultent l'augmentation des forces compressives et la diminution des libertés publiques.

842. Ces aperçus seront complétés par le contenu des paragraphes suivants sur l'Avarice, l'Économie, la Prodigalité et le Luxe, au sujet desquels de nombreux préjugés ont cours.

§ 3. De la conservation et de la dissipation des Capitaux : la Prodigalité, — l'Avarice, — l'Économie.

843. L'*Économie*, fille de la sagesse et d'une raison éclairée, sait se refuser le superflu pour se ménager le nécessaire (835).

Elle compare les besoins futurs avec les besoins présents, avec ce qu'exigent la personne, la famille, les amis et l'humanité. — L'*Avarice* méconnaît tout cela.

La *Prodigalité* est l'excès opposé de l'avarice; l'une dessèche les sources de la richesse, l'autre ne sait pas y puiser.

Le *Luxe* diffère essentiellement de la prodigalité et peut s'allier dans une certaine proportion avec l'économie; nous en parlerons dans le paragraphe suivant.

L'Avarice est de deux sortes; c'est : — un instinct machinal et maladif qui porte l'homme à accumuler secrètement, à entasser pour le plaisir d'entasser; — ou bien encore un penchant excessif à l'économie, en disproportion avec ce qu'indique la raison et ce qu'exigent l'individu, la famille, les convenances

sociales, pour accumuler du capital qui produise et augmente le revenu.

Cette seconde espèce d'avarice peut avoir des inconvénients pour la famille, mais elle n'a que des avantages pour la société, à qui elle rend service en formant des capitaux. La première a les mêmes inconvénients pour la famille sans compensation; elle est moins utile à la société; mais pourtant, sauf le cas de la perte du capital, elle lui est encore avantageuse, et la pire espèce d'avares est encore plus utile à la société que la meilleure espèce de prodigues.

Si la Prodigalité est plus aimable et s'allie à plusieurs qualités extérieures, elle est nuisible à la société; car, toutes les fois qu'un capital se dissipe, il y a dans quelque coin du monde une quantité équivalente d'industrie qui s'éteint. Le prodigue qui perd un capital augmente la première année le revenu de ses fournisseurs, souvent peu recommandables, mais il détruit pour les années suivantes le salaire des hommes laborieux dont son revenu eût alimenté le travail. Le capital improductif que l'avare laisse en mourant peut rentrer dans la circulation pour favoriser la production; mais le capital du dissipateur ressemble à celui de cet avare qui a si bien caché son trésor, qu'on ne peut plus le découvrir. Pourquoi donc tant glorifier les prodigues de leurs dissipations? Il n'y a aucun mérite à détruire; c'est, comme le fait observer J.-B. Say, tout juste ce que savent faire les bêtes.

« Un homme économe, dit Adam Smith, est comme le fondateur d'un atelier public; il établit en quelque sorte un fonds pour l'entretien perpétuel d'un certain nombre de salariés industrieux... Le prodigue, au contraire, distribue à la fainéantise, qui ne les rétablit pas, des fonds que la frugalité de ses pères avait consacrés à l'entretien de l'industrie, et entre les mains de laquelle ils renaissent sans cesse. Il voue à un usage profane les deniers d'une fondation pieuse... *Tout prodigue est un ennemi public* qui diminue les profits du travail intelligent, et *tout homme économe doit être regardé comme un bienfaiteur* de la société ». — La société, le public, doivent même préférer, dans leur intérêt, l'avare qui, avec un soin sordide, amasse écus sur écus, au dissipateur[1] qui

[1] Prodigue et dissipateur sont synonymes, avec des nuances. Dissipateur dit plus que prodigue. Les dépenses du prodigue peuvent être brillantes et bonnes, mais avec excès. Celles du dissipateur sont moins libérales, plus folles, plus extravagantes, plus immorales.

les répand avec profusion. La fortune de celui-ci ne sera plus dépensée de nouveau, tandis que le trésor de l'avare tombera nécessairement tôt ou tard en des mains qui pourront le faire valoir, s'il n'est pas toutefois trop bien enfoui.

Supposons, pour apprécier le rôle du dissipateur, deux valeurs capitales de cent mille francs chacune : l'une, sous forme d'usine, appartenant au dissipateur, et l'autre, sous forme de café et de sucre, appartenant à un négociant quelconque. L'usine est vendue par le dissipateur et achetée par le négociant. Pour cela, ce dernier retire ses fonds du commerce, ne rachète plus de denrées des îles; cent mille francs sont enlevés à l'industrie commerciale, et cette valeur remise au dissipateur pour prix de son usine est transformée par lui en objets consommables et détruits sans retour. Ainsi, de deux capitaux, il n'en reste plus qu'un, l'usine; l'autre a été détruit. Si l'on objectait qu'il a été distribué en de nombreuses mains, il y aurait à répondre qu'il n'a pas été donné, mais échangé, contre des produits ou des services consommés ou détruits, et que, même dans l'hypothèse de l'objection, *un capital éparpillé n'est plus un instrument de travail*, tout comme un lac évaporé n'est plus un lac.

Pour apprécier les funestes effets de la dissipation, il suffit de remarquer qu'une valeur épargnée devient une valeur capitale dont la consommation se renouvelle sans cesse, tandis qu'une valeur dissipée ne se consomme qu'une fois.

844. On dissipe un capital quand on consacre sans jugement, à la satisfaction de ses plaisirs ou de ses besoins, des valeurs auparavant employées à faire des avances aux opérations productives.

845. Tous les capitaux ne sont pas dissipés par l'amour du faste et des plaisirs sensuels; il y en a qui le sont par l'impéritie des entrepreneurs, se livrant à des opérations qui ne rétablissent qu'en partie les avances en capital et qui sont tout aussi bien perdues que si elles étaient consommées par un homme de plaisir.

Les produits immatériels d'un instituteur, d'un avocat, d'un médecin, d'un prêtre, etc., peuvent aussi être dissipés de la même manière, c'est-à-dire consommés d'une manière non reproductive. Les imprudents, les inhabiles, qui évaluent mal les frais de production ou la valeur des produits de leur industrie, sont aussi des dissipateurs; — il en est de même des paresseux qui

consomment sans produire. — La guerre est une dissipation gigantesque.

846. L'*épargne* opère en sens inverse de la dissipation, elle crée par son action une nouvelle source de revenu, un instrument de production pour la société, une source de travail et de salaires pour le pauvre laborieux.

Toute économie est une bonne chose; mais il y a des économies plus intelligentes, plus fructueuses, plus désirables que d'autres au point de vue social. Il y a une distinction à faire, nous venons de le voir, entre l'économie de l'avare, celle de l'homme parcimonieux et celle de l'homme sagement économe. Il y a aussi pour ce dernier divers moyens d'atteindre son but selon sa profession et le milieu qu'il fréquente; car, ainsi que nous l'avons dit, on économise en dépensant avec intelligence et d'une manière reproductive [1].

Mais il n'y a guère de règle générale à donner à cet égard.

Quesnay disait : « Que les propriétaires et ceux qui exercent des professions lucratives ne se livrent pas à des épargnes stériles, qui retrancheraient de la circulation et de la distribution une portion de leurs revenus ou de leurs gains [2] ».

Il devait entendre, par épargnes stériles, les accumulations en numéraire et les achats de créances sur l'État.

§ 4. Le Luxe.

847. Ces idées et les principes que nous avons établis à propos de la formation des capitaux permettent de mieux poser et de résoudre la fameuse question du **luxe** [3], qui a donné naissance à tant d'inintelligibles dissertations et d'inutiles volumes.

La question du luxe est une de celles qui ont été le plus débattues, et une de celles qui se trouvent indirectement résolues par la projection de la lumière de la science sur l'ensemble des notions économiques. Jusque-là des milliers d'écrits se sont produits en pure perte sur cette question. La confusion est venue de

[1] Voy. chap. IV, §§ 3 et 4, sur la formation et l'emploi des capitaux.

[2] Quesnay, XXIe Maxime, PHYSIOCRATES, p. 101, *Collection des principaux économistes.*

[3] Du latin *luxus*, grande dépense pour la table, l'ameublement, le vêtement, etc.; — consommation des choses chères; plus que l'abondance et le confortable des Anglais. — Ce mot de Luxe implique, dans le Langage usuel, l'idée d'excès, c'est-à-dire de dépense au-dessus des moyens (voy. 834).

ce que les écrivains des derniers siècles et la plupart de ceux de nos jours qui ont abordé la question ont méconnu les notions générales de l'économie de la société; en second lieu, de ce que, l'idée de luxe s'appliquant à des objets de consommation de valeur très différente selon les lieux, les époques et les mœurs, la signification du mot se déplace selon les circonstances, avec les progrès de la production. Il y a un demi-siècle encore, c'était un grand luxe que de se transporter rapidement d'une ville à l'autre dans une voiture suspendue. C'est aujourd'hui une nécessité. Telle autre dépense qui eût été naguère fastueuse et désordonnée, est maintenant à la portée d'un ménage pauvre, mais laborieux [1].

[1] Il n'existe guère, dit Mac-Culloch (*Princ. d'écon. polit.*, 4e édit., II, p. 236), un seul article, parmi ceux regardés aujourd'hui comme indispensables à l'existence, ou une seule amélioration d'une nature quelconque, qui n'ait été dénoncée, à son apparition, comme une superfluité inutile, ou comme étant en quelque sorte nuisible. Il est peu d'articles de vêtement considérés aujourd'hui comme plus essentiels que les chemises; cependant la tradition nous a conservé des exemples d'individus mis au pilori pour avoir osé se servir d'un objet de luxe si coûteux et si inutile. L'usage habituel des cheminées n'exista pas en Angleterre jusqu'au milieu du seizième siècle et, dans le discours d'introduction qui précède les *Chroniques de Hollinshed*, publiées en 1577, on se plaint amèrement du nombre considérable des cheminées élevées nouvellement, de la substitution des matelas ou de la literie en laine aux paillasses, et de la vaisselle de terrre ou d'étain à la vaisselle de bois. Dans un autre endroit, l'auteur se plaint qu'on n'emploie plus que le chêne pour les constructions, au lieu du saule, comme on le faisait jadis, et il ajoute : « Autrefois nos maisons étaient de saule, mais nos hommes étaient de chêne!... »

Sous Aurélien, la soie valait son poids d'or, et le vainqueur de Zénobie (IIIe siècle de Jésus-Christ) refusait à une impératrice romaine une de ces robes de soie que portent aujourd'hui la bourgeoise et même l'ouvrière endimanchée.

Au douzième siècle, saint Bernard blâmait les religieux de Cluny d'avoir, entre autres habitudes mondaines, celle de porter des *culottes*. — A la fin du quatorzième siècle, on criait contre le luxe de la reine de France (Isabeau de Bavière), parce qu'elle avait deux *chemises* de toile. Au quinzième siècle, les grands seigneurs n'avaient pas de *mouchoirs* et en étaient encore à s'essuyer avec leur manche. Les premiers *bas* de soie tricotés à l'aiguille furent portés comme objets d'un grand luxe par Henri III, roi de France (mort en 1589), aux noces de sa sœur avec le duc de Savoie. Ce n'est qu'au commencement de ce siècle que l'usage des bas de coton et de laine est devenu général. Charles VII (mort en 1461) reçut en présent de la ville de Reims les premières *serviettes* fabriquées en France. — Montaigne nous apprend que c'est seulement en 1500 qu'elles devinrent d'un usage commun chez les particuliers. — Le premier *carrosse* qu'on eût vu à Paris fut celui de Catherine de Médicis, qui épousa Henri II en 1533. C'était vers cette époque qu'un premier président du parlement de Paris stipulait dans un bail avec son fermier, que celui-ci amènerait à la ville, à certains jours de l'année, une charrette bien garnie de paille fraiche pour voiturer madame la présidente et ses filles.

En 1678, madame de Maintenon réglant la dépense de son frère, le comte

Le progrès de la civilisation a fait naître des besoins que les travailleurs doivent chercher à satisfaire, parce qu'ils sont nécessités par leur profession et par la situation qu'ils occupent dans la société.

Le luxe est donc une chose relative aussi, selon les personnes et le milieu dans lequel elles ont à vivre.

847*. Le Luxe se manifeste par de larges dépenses consacrées à l'habitation, aux meubles, aux habits, à la table, etc., par la consommation des belles et des bonnes choses ; par les jouissances artistiques, par des voyages, par des dons, etc. — Est-il proportionnel à l'aisance et maintenu dans les limites de la convenance et de la moralité (840), il est légitime. — Se traduit-il par une somptuosité arrogante, de mauvais goût, immorale et excessive par rapport aux limites que nous avons indiquées (835), — par l'achat de choses relativement chères et inutiles, il est condamnable.

848. C'est ici la même thèse que celle que nous avons soutenue en parlant des consommations privées. Tout ce que nous avons dit retrouverait sa place ici; c'est une question de revenu, d'hygiène et de prévoyance, c'est-à-dire une affaire de jugement, au point de vue du consommateur individuel et de la famille.

Dans ces limites, il est légitime et utile que l'homme se procure le plus possible d'aisance et de bien-être, en dirigeant, toutefois, ses dépenses vers les choses qui peuvent augmenter ses jouissances intellectuelles et morales, qui améliorent et élèvent son âme, et par lesquelles il peut directement ou indirectement agir sur l'amélioration intellectuelle et morale de ses semblables. — Que de bonnes choses à faire quand on est riche et intelligent, que de jouissances pures et ineffables on peut se procurer!

d'Aubigné, qui pouvait déjà passer pour un assez grand seigneur, lui écrivait qu'on ne devait brûler que deux *bougies* dans toute la maison et que la livre de six devait durer trois jours. Pour la chandelle, elle disait : « Je mets une livre de chandelles par jour qui est de huit; une dans l'antichambre, une pour les femmes, une pour les cuisines, une pour l'écurie; je ne vois guère que ces quatre endroits où il en faille; cependant, comme les jours sont courts, j'en mets huit; et si Aimée est ménagère et qu'elle sache serrer les bouts, cette épargne ira à une livre par semaine. » (*Lettres de madame de Maintenon*, t. I, p. 25.) — On a conservé les regrets du sommelier de Louis XIV se plaignant qu'on eût bu une bouteille pour quatre ou cinq personnes dans un repas. — Au commencement du siècle de Louis XIV, la comtesse de Fiesque disait à ses amis : « J'avais une méchante terre qui ne me rapportait que du blé; je l'ai vendue et j'ai acheté ce miroir. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

Adam Smith disait, il y a cent ans : « En France, les souliers ne sont d'absolue nécessité ni pour les hommes ni pour les femmes : les gens de la dernière classe du peuple, tant hommes que femmes, y paraissent publiquement sans s'avilir, tantôt en sabots, tantôt pieds nus. » (Liv. V, ch. II, p. 563 dans la *Collect. des princ. économistes.*)

Mais il ne faut pas oublier que l'homme économe qui se borne au nécessaire rend, de son côté, des services à la société par la formation d'un capital, d'un instrument de travail, de progrès et d'émancipation physique et intellectuelle. Rien ne brille autour de sa personne, mais quelque part l'industrie et la société progressent par son fait. Ici, il faudrait répéter ce qu'Adam Smith dit de l'homme économe (843), qui doit être regardé comme un bienfaiteur, et il y a lieu de dire avec Bastiat qu'au-delà de ce qu'on voit, il faut tenir compte de ce qu'on ne voit pas.

En résumé, le luxe, au point de vue économique, a deux effets opposés : 1° il provoque la consommation en général, la consommation des beaux produits et des services artistiques ou scientifiques et, par la consommation, la production ; — 2° il nuit à l'épargne, à la formation du capital et, par contre, à la production.

849. Deux théories opposées sont en présence à propos du luxe : l'une proscrivant toute dépense qui n'est pas le strict nécessaire, et l'autre tendant à faire croire au public qu'il ne saurait y avoir trop de dépenses privées ou publiques. La première conduit au régime de Diogène, du brouet noir ou du cilice, et voudrait mettre notre espèce sur une voie qui n'est évidemment pas dans sa nature ni dans les lois de son développement. L'autre conduit à la ruine des fortunes privées et des fortunes publiques, par le développement des besoins factices d'ostentation ou de représentation qui excitent l'envie des masses, qui engendrent l'immoralité dans les affaires privées et publiques, qui causent la poursuite effrénée des gains anormaux ou des emplois du gouvernement; véritables maladies qui affectent, de nos jours, plusieurs sociétés de l'Europe et qui expliquent en partie les agitations contemporaines[1].

[1] Rousseau appartenait à la première école. On lit dans sa *Réponse à M. Bordes* : « Mon sentiment est qu'il ne faut pas de luxe du tout. Tout est source de mal au-delà du nécessaire physique... Il y a à parier cent contre un que le premier qui porta des sabots était un homme punissable, à moins qu'il n'eût mal aux pieds! » — La société russe qui, il y a quelques années, trouvait de bon goût de casser le col des bouteilles de vin de champagne et d'inonder le

Les partisans des grandes dépenses font valoir l'intérêt des populations et mettent en avant ce sophisme, que « le luxe fait aller le commerce ». Mais, dès que les valeurs *accumulées* sont aussi bien et mieux *dépensées* que les valeurs *dissipées*, quel avantage peut-on trouver pour la classe laborieuse dans les dissipations des riches? Le luxe fait travailler certaines classes d'ouvriers; l'épargne en fait travailler un plus grand nombre d'autres. Le capital qu'on refuse de donner à ses fantaisies et à ses plaisirs peut servir à alimenter des industries utiles. Il n'y a nulle différence, sinon que l'on multiplie le nombre des travailleurs qui s'occupent de la production des objets raisonnables, au lieu de multiplier ceux qui travaillent à des futilités. Les défenseurs du luxe systématiquement exagéré peuvent-ils dire en quoi l'industrie du monteur de diamants doit exciter plus vivement notre sollicitude que l'industrie de ceux qui élèvent des moutons, qui laminent de la tôle, qui cuisent de la brique, qui fabriquent des outils, des aliments, des vêtements pour d'autres producteurs? Tout l'avantage n'est-il pas du côté de cette consommation, productive par excellence, et ne vaut-il pas mieux habiller trois ouvriers, comme dit J.-B. Say, que de faire avec la même somme les galons d'un laquais?

850. Le luxe, quand il est le résultat naturel de l'aisance et du travail, quand il marche de pair avec l'épargne et la formation du capital, est un signe de prospérité; mais, dans le cas contraire, lorsqu'il est factice, causé par la vanité des familles, par les entraînements de la mode ou des préjugés, par les excitations et les exemples des administrations publiques, dans le but erroné de faire aller le commerce et d'activer l'industrie, il est regrettable à tous les égards, parce qu'il amène les résultats énoncés ci-dessus[1].

850*. Il y a eu et il y a encore des *lois* dites *somptuaires*[2],

parquet de liquide, au lieu de les déboucher avec précaution, pratiquait la seconde théorie.

M. Périn, professeur d'économie politique à l'université catholique de Louvain, a publié un ouvrage dans lequel il prétend concilier le progrès matériel et le renoncement chrétien. Voy. *De la Richesse dans les sociétés chrétiennes*; Paris, Lecoffre et Guillaumin, 1861, 2 vol. in-8.

[1] Voy. sur la question du Luxe, l'*Essai sur la science sociale*, par M. A. Clément, t. I, p. 219, et t. II, chap. IV.

[2] De *sumptus*, dépense de luxe. Ces lois ont été nombreuses en France sous l'ancienne monarchie, on en trouve dans tous les pays. On en édictait encore récemment en Turquie sous les derniers sultans.

procédant par prohibitions, par taxes, etc., qui ont été faites pour proscrire ou limiter certaines consommations, en partant d'un point de vue religieux, moral, politique ou financier.

Sous tous les rapports, et notamment sous le rapport économique, cette réglementation est irrationnelle. Le législateur n'est, d'ailleurs, pas plus capable de diriger la consommation que la production, et l'expérience prouve que ces lois sont tombées en désuétude ou qu'elles ont été éludées, comme toutes les lois inutiles ou nuisibles. Un gouvernement qui croit en savoir sur ce point plus que les particuliers se fait une dangereuse illusion. Adam Smith va jusqu'à dire qu'il est insensé[1].

Enfin, de même que certaines lois empêchent ou limitent telle ou telle consommation, d'autres lois forcent à des consommations d'une nature spéciale; c'est ainsi, par exemple, qu'une législation obscure et embrouillée oblige les citoyens à payer très cher les services fort hypothétiques des hommes de loi; — c'est ainsi que les tarifs de douane mal conçus empêchent la consommation de certains produits ou leur emploi dans l'industrie, et obligent le public à acheter des produits qui ne sont pas à sa convenance, etc.

§ 5. Consommation des absents. — L'Absentéisme.

851. Lorsque les revenus de l'industrie et des capitaux d'une localité ou d'un pays sont consommés et dépensés ailleurs sans compensation, il en résulte des effets économiques fâcheux pour cette localité, qui va s'appauvrissant. Ce mal a pris de grandes proportions en Irlande, et on l'a désigné en Angleterre sous le nom d'*Absentéisme*. Les causes en sont diverses, politiques et économiques[2]. Les deux principaux effets sont : le système d'exploitation des terres par intermédiaires (343) et l'exportation sans retour du revenu des propriétaires, qui ne s'applique ainsi ni aux améliorations agricoles, ni aux développement des diverses branches du travail national.

A ce sujet, Mac-Culloch avance une proposition qui nous paraît très contestable. Après avoir prouvé qu'il ne résulte aucun dommage pour la nation anglaise de son goût exclusif pour les

[1] *Richesse des nations*, liv. II, chap. III.

[2] *Princ. d'écon. polit.*, trad. par A. Planche, 1851, vol. II, p. 174.

denrées étrangères, par cette raison péremptoire, que si les Anglais boivent du vin de Bordeaux, par exemple, c'est qu'ils peuvent se procurer ce vin par des exportations d'autres produits, Mac-Culloch ajoute[1] : « Ce que nous venons d'établir nous amène à éclaircir la question controversée de la dépense faite à l'étranger par ceux qui s'absentent de leur pays. S'il est vrai qu'un gentleman anglais, vivant en Angleterre et ne consommant dans sa demeure que des articles étrangers, encourage l'industrie au même degré que s'il ne consommait que des articles anglais, il en est de même de ce gentleman en voyage. Quelque produit qu'il achète à l'étranger, lorsqu'il se trouve à Paris ou à Bruxelles, il faut qu'il le paye directement ou indirectement, en articles anglais, tout comme s'il restait à Londres, et il est difficile de trouver des motifs quelconques pour affirmer que, dans ce dernier cas, ses dépenses sont moins profitables à son pays que dans le premier cas ».

Cette manière de raisonner cache, ce nous semble, un sophisme. Mac-Culloch a bien raison pour cette fraction de revenu que le gentleman aurait consacrée aux produits de Paris et de Bruxelles s'il fût resté sur sa terre ; mais, s'il fût resté sur sa terre ou près de sa terre, tout son revenu n'eût pas pris cette direction : une partie eût été consacrée en améliorations du sol, une autre en dépenses de toute espèce qui eussent alimenté la production nationale, soit par des achats directs, soit par des achats de marchandises étrangères soldées, en définitive, par des marchandises nationales. Transporté à Paris ou à Bruxelles, le gentleman qui sert d'exemple emporte ses revenus sans retour, et c'est réellement un cas de balance défavorable à sa patrie[2].

[1] L'Irlande est politiquement de plus en plus assimilée à l'Angleterre, et l'on peut dire que la domination politique et religieuse a pris fin. Mais il existe une répulsion entre les deux peuples par suite de la différence de race, de religion, de mœurs et par le fait de la constitution de la propriété foncière. Une grande partie des possesseurs du sol sont anglais et protestants ; les fermiers et les ouvriers agricoles sont irlandais, nombreux, imprévoyants et pauvres, avec le ressentiment d'anciennes expropriations ? De là l'éloignement des propriétaires et l'absentéisme produisant l'effet d'un exutoire épuisant.

[2] Mac-Culloch paraît avoir pressenti le peu de solidité de son raisonnement, car il a mis au passage que nous venons de citer une note presque contradictoire. Voy. ce qui a été dit au chap. xxv, § 5.

§ 6. Consommation absolument improductive et nuisible des Privilégiés, des Voleurs, des Pauvres secourus, des Oisifs.

852. Il y a une variété de consommation improductive qui n'est pas seulement improductive parce qu'elle n'est pas reproductive, mais encore parce qu'elle est faite aux dépens de certains membres du corps social par des consommateurs tout à faits improductifs, qui de plus détruisent des utilités et des valeurs appartenant à autrui. C'est une consommation qui se fait aux dépens de la production non reproductive, et que Skarbek[1] a appelée du nom de consommation *négative* ou *doublement* improductive, et que Senior qualifie d'*absolument* improductive.

Quand on cherche à dresser la liste des consommations de cette catégorie, assurément fort préjudiciables à la société, on trouve d'abord les consommations des voleurs, qui attentent par métier aux biens d'autrui, et aussi les consommations de tous ceux qui exercent une spoliation quelconque à l'abri d'abus et de monopoles artificiels, impunis ou tolérés, ou créés par une mauvaise législation. On trouve ensuite les pauvres, qui, sans être répréhensibles, vivent cependant aussi aux dépens d'autrui, tant ceux qui sont privés pour toujours ou pour un certain temps de leurs aptitudes physiques ou intellectuelles, — que les pauvres valides, privés momentanément d'occupation et qui ont épuisé leurs ressources, — ou même que ceux qui, bien que laborieux et occupés, ne reçoivent pas en échange de leur travail une rétribution équivalente à leurs besoins indispensables et sont obligés de s'adresser à la charité.

853. « L'entretien des pauvres, dit Frédéric Skarbek, est une consommation doublement improductive, gratuite, négative, faite au détriment de ceux qui y pourvoient ; en sorte que la pauvreté d'un plus ou moins grand nombre d'habitants diminue les forces productives d'une nation, en amenant une diminution de travailleurs et en empêchant l'accumulation des capitaux, car tout ce qui est consacré à l'entretien des pauvres pourrait être épargné et amassé sous forme de capital productif, — et que, de leur côté, les pauvres, par cela qu'ils sont dénués de moyens de travail, ne peuvent pas concourir à la production des valeurs, et encore moins à la formation des capitaux... »

[1] *Théorie des richesses sociales*, 1829, vol. II, p. 270.

Ainsi se trouve réfuté le quiétisme de ceux qui ne voient dans l'entretien des pauvres par la charité publique ou privée qu'une répartition, à plusieurs égards désirable, de la richesse sociale, et qui oublient que la misère des pauvres secourus, en diminuant les revenus des riches, diminue le fonds commun du travail général et engendre la misère universelle; c'est qu'en définitive, *le genre humain forme une société d'Échange et non de Bienfaisance.* Lorsque les hommes se réunissent en société pour s'aider mutuellement, cela ne peut avoir normalement lieu sans dommage pour personne, que s'il y a échange de services et d'utilités équivalentes ; or, toute consommation gratuite est une diminution de richesse individuelle et sociale (886).

854. Senior met aussi dans cette classe les consommateurs qui ne produisent absolument rien en compensation de ce qu'ils consomment : c'est-à-dire les hommes riches et désœuvrés qui vivent sans travailler et sans rendre *aucun* service à la société; ce sont ceux que l'on peut appeler les *oisifs* véritables. — Mais le nombre de ces hommes est fort restreint. Le bon emploi des capitaux et la conservation des propriétés, si utiles à la société, exigent des soins incessants. D'autre part, à mesure que les sociétés s'éclairent, les hommes que nous considérons sont poussés vers une occupation souvent très productive pour la masse, soit enfin par l'amour de l'accumulation, soit par celui du pouvoir, soit par celui de l'étude, soit par le désir de se distinguer, soit par le besoin plus noble d'être utile à leurs semblables.

CHAP. XXXVI. — DES CONSOMMATIONS OU DÉPENSES PUBLIQUES

I. Nature des consommations publiques ou Dépenses publiques. — II. Utilité des Dépenses publiques. — Sophismes et préjugés à cet égard. — III. Des moyens de subvenir aux dépenses publiques. — L'impôt. — La science des finances.

§ 1. Nature des consommations publiques ou Dépenses publiques.

855. Ce qui est consommé dans l'intérêt collectif de la commune, de la province, de la nation, ou de l'association nationale tout entière, constitue les **consommations publiques** ou gouvernementales, plus souvent appelées DÉPENSES PUBLIQUES.

La qualité du consommateur ne change pas la nature des consommations. Les Nations, les Provinces, les Communes, les Associations de toute espèce, font des consommations tout à fait analogues à celles des particuliers, et ces consommations peuvent être productives ou improductives; seulement, ici, ces termes ont une acception un peu différente de celle que nous leur avons trouvée au sujet des consommations privées.

A moins que l'État ne se fasse exploiteur d'une industrie (et, dans ce cas, il la monopolise presque toujours dans un but financier[1]), ses dépenses ne sont pas positivement *reproductives,* c'est-à-dire qu'il ne retrouve pas dans les résultats obtenus le capital avancé ; mais, sous forme de sécurité, de justice, d'administration, de force publique, d'usage de routes, de jouissances artistiques ou monumentales, et d'autres services, il trouve des utilités représentant plus ou moins bien l'intérêt et l'amortissement de ce capital. Ce n'est donc pas consommations « reproductives » qu'il faut dire, mais consommations « productives » ; et l'on voit qu'ici ces expressions de productives et d'improductives sont prises dans leur sens naturel (814).

856. Les diverses espèces de *dépenses publiques* résultent des diverses *fonctions* que se donne l'autorité supérieure.

C'est un problème qui n'est d'ailleurs pas exclusivement dans les attributions de l'économie politique, que la détermination des fonctions rationnelles de l'autorité publique et de l'État, d'où se déduisent les diverses branches de dépenses et de consommations rationnelles. Voir ce qui a été dit en parlant de la sécurité, des services publics et de l'intervention de l'autorité publique dans le domaine du travail[2].

Quoi qu'il en soit, les diverses espèces de dépenses publiques d'un pays sont, *en fait,* celles qui résultent des diverses fonctions que la constitution donne au gouvernement ou que celui-ci s'attribue.

[1] Quelquefois l'État exerce des industries concurremment avec les citoyens. C'est le cas des manufactures modèles, des routes, de l'enseignement public, des monopoles financiers (205 et suiv.), etc.

[2] Voy. chap IX et X, et particulièrenment chap. X, § 5.